

Séance
extraordi-
naire du 18
décembre
2017 à
20h15

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIX-HUITIÈME
JOUR (18^e) JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX SEPT (2017) À
COMPTER DE 20H15 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-
VILLE À MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseiller du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soient madame Kathleen Bossé, greffière, de messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que Léo Caron, directeur des ressources humaines, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

17.12.592

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Monsieur le maire Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal. Tous forment le corps complet du conseil municipal.

17.12.593

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2017.
4. Avis de motion d'un règlement adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018.
5. Présentation d'un projet de règlement 2017-1375 adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018,
6. Période de questions.
7. Clôture et levée de l'assemblée.

Monsieur le maire présente le budget 2018 de la Ville de Mont-Joli.

Concitoyennes et concitoyens,
Conseillers municipaux,

Au nom des membres du conseil municipal, j'ai l'honneur de vous présenter le budget pour l'année 2018 et le Programme triennal d'immobilisations de la Ville de Mont-Joli.

Ce budget a été élaboré en respectant notre mission première, qui est d'assurer des services municipaux de qualité au meilleur coût possible, de maintenir les équipements et les infrastructures en bon état, de favoriser le développement durable de notre territoire et sa vitalité socioéconomique.

Cet exercice est le résultat d'un travail rigoureux de la part des élus et des gestionnaires municipaux, qui ont pris soin de respecter la capacité de payer de la population tout en faisant preuve de vision afin de poursuivre le développement de notre Ville.

Le budget de Mont-Joli atteint donc 11 732 455 \$ \$ pour l'exercice financier 2018, une hausse de 2,79 % par rapport à l'an dernier. Il met la table pour l'année à venir, qui verra la mise en chantier de plusieurs projets.

La dette de la Ville sera de 9,1 M\$ au 31 décembre 2017, ce qui représente environ 700 000 \$ de moins que l'an dernier.

Pour une deuxième année consécutive, les contribuables de Mont-Joli bénéficieront d'un gel du compte de taxes.

La taxe foncière générale est augmentée de 0,01 \$ du 100 \$ d'évaluation, passant de 1,20 \$ à 1,21 \$. Quant à la taxe foncière spéciale pour la dette de ce qui est appelé « l'ancien Mont-Joli », elle diminue de 0,01 \$ du 100 \$ d'évaluation. Toutefois, pour les résidents du territoire de l'ancien Saint-Jean-Baptiste, le compte de taxes moyen pour une résidence évaluée à 142 000 \$ est augmenté de 14 \$.

Les tarifs des services d'aqueduc, d'égoûts, de collecte des déchets, des matières recyclables et organiques ainsi que du ramonage des cheminées demeurent les mêmes, et ce, depuis quelques années.

Parmi les faits saillants de ce budget, soulignons que les membres du conseil municipal ont choisi de maintenir l'enveloppe dédiée au pavage, soit un montant de 275 000 \$. L'amélioration des infrastructures routières s'avère toujours une priorité.

Au cours de la prochaine année, la Ville devra produire un nouveau rôle d'évaluation foncière pour la période 2019-2020-2021. Ce processus d'évaluation est réalisé aux trois ans par une firme externe, au coût de 105 000 \$.

La Ville de Mont-Joli devra assumer une hausse de 70 000 \$ de la facture de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec. Par ailleurs, la participation de la Ville à l'Office municipal d'habitation augmentera de 26 000 \$, afin de tenir compte du financement à long terme des travaux de rénovation de leurs immeubles effectués ces dernières années.

Soulignons que la mise en place du système d'éclairage de rues au DEL génère déjà une économie de 35 000 \$ sur la facture d'électricité, confirmant ainsi la pertinence de cette décision.

En conclusion, plusieurs défis attendent notre administration municipale au cours des prochaines années. Il est incontestable que l'avenir de notre ville passe par l'accueil de nouveaux résidents, promoteurs commerciaux ou industriels. C'est ainsi que nous continuerons d'offrir un éventail de services attractifs et un milieu de vie agréable permettant aux citoyens de tous les âges de s'y épanouir.

17.12.594

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2018 et celles-ci se présentent ainsi :

ACTIVITES FINANCIERES	
Revenus	
Taxes	8 020 720
Compensation tenant lieu de taxes	1 996 005
Transferts	659 160
Services rendus	842 470
Autres revenus	214 100
TOTAL DES REVENUS	<u>11 732 455\$</u>
Dépenses de fonctionnement	
Administration générale	1 711 849
Sécurité publique	1 377 757
Transport	2 353 907
Hygiène du milieu	2 593 557
Santé et bien-être	99 000
Aménagement, urbanisme et développement	627 687
Loisirs et culture	1 905 368
Frais de financement	275 900
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 945 025\$
Autres activités financières	
Remboursement de la dette à long terme	662 225
TOTAL DES AUTRES ACTIVITES FINANCIERES	662 225\$
Affectations et autres	
Activités d'investissement	-322 700
Surplus accumulé affecté	277 495
Virement au fonds de roulement	-80 000
TOTAL DES AFFECTATIONS	-125 205\$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES MOINS LES AFFECTATIONS	<u>11 732 455\$</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Sources de financement	
Taxes	306 500
Transferts	1 550 000
Fonds de roulement	250 000
Emprunt	975 000
TOTAL	<u>3 081 500\$</u>

Dépenses d'investissement

Administration générale	15 000
Sécurité publique	67 500
Transport	2 324 200
Hygiène du milieu	647 500
Aménagement, urbanisme et développement	
Loisirs et culture	27 300

TOTAL **3 081 500\$**

17.12.595 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018.

17.12.596 PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2017-1375 ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018

Le conseiller Denis Dubé présente le projet de règlement 2017-1375 adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018.

Le projet de règlement porte sur la variété de taux de la taxe foncière générale, la taxes pour le service de la dette de l'ancienne ville de Mont-Joli, la taxe de secteur, le taux de la taxe spéciale pour différents règlements d'emprunts, le tarif pour le service d'aqueduc et d'égouts, le tarif pour l'enlèvement, le transport et la disposition des matières résiduelles et recyclables, tarif pour les fosses septiques et les puisards, le tarif pour l'inspection et le ramonage des cheminées, le tarif des services municipaux, le rôle général de perception, les propriétaires d'immeubles, la taxes imposée aux propriétaires d'immeubles, les propriétaires tenu aux paiements, les résidences louées ou à logements multiples, les intérêts sur arrrages, l'émission des reçus, l'affectation du produit des différentes taxes au paiement des dépenses prévues aux prévisions budgétaires, le mode de paiement des différentes taxes et tarifs, transferts budgétaires et les pénalités prévues au règlement.

17.12.597 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Roger Boudreau mentionne qu'il y a un gel de taxes pour les citoyens de Mont-Joli seulement. Les citoyens de l'ancien St-Jean-Baptiste n'en profitent pas.

Monsieur Steve Corneau, directeur des finances, explique que les citoyens profitent d'une réduction 0,01\$ au service de la dette pour Mont-Joli et que les citoyens de l'ancien St-Jean-Baptiste ne peuvent en profiter. D'ici trois ans, les comptes de taxes seront identiques.

Monsieur Boudreau mentionne que c'est année il s'agit d'un réel gel de taxes puisque l'an prochain, il y aura un nouveau rôle d'évaluation foncière. Il demande également si selon notre profil financier nous sommes dans la course.

Monsieur Corneau lui répond que ce tableau est en fonction de l'endettement et qu'effectivement nous performons bien.

Monsieur Soucy mentionne que le conseil veut que le taux de taxation devienne compétitif en comparaison des villes et municipalités environnantes. Le conseil croit qu'à long terme ce sera gagnant pour Mont-Joli.

17.12.598

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 30, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière